



*Réseau des Confessions Religieuses pour la Promotion de la Santé et le Bien Etre Intégral de la Famille (RCBIF-Burundi/ Urunani NDEMESHABUZIMA)*

## PROTOCOLE SUR LA PROTECTION DES DENONCIATEURS

Approuvé par le Comité Exécutif de RCBIF

Mgr Blaise NZEYIMANA



Président et Représentant Légal du RCBIF

Février 2024



## **Préambule**

Conformément à la politique organisationnelle du RCBIF, le personnel est tenu de se conformer à des normes rigoureuses de conduite professionnelle et personnelle dans l'exercice de leurs fonctions. Les membres du personnel du RCBIF doivent faire preuve d'honnêteté et d'intégrité lorsqu'ils s'acquittent de leurs responsabilités et doivent respecter les lois et les règlements pertinents.

## **Obligation de dénoncer**

Tout le personnel du RCBIF doit se conformer au Code de conduite et dénoncer toute violation réelle ou présumée selon les exigences de la présente Politique de dénonciation.

## **Protection contre les représailles**

Aucun employé du RCBIF qui, de bonne foi, dénonce une violation au Code ne doit faire l'objet des mesures d'intimidation, de représailles ou de rétorsion. Par contre, quiconque exerce de telles mesures à l'encontre d'une personne qui, de bonne foi, a dénoncé une violation fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

La Politique de protection des dénonciateurs vise à féliciter le signalement des problèmes sérieux pour l'organisation par les employés, les volontaires, les stagiaires, les fournisseurs et les partenaires. Lorsque le signalement est fait, le RCBIF appliquera les procédures de gestion des plaintes à savoir l'enquête, le référencement de la victime pour assistance, les mesures correctives y compris le licenciement de l'auteur le cas échéant.

## **Dénonciation des violations**

Le Réseau des Confessions religieuses pour la promotion de la santé et le Bien-être Intégral de la Famille oblige les employés à signaler toute question, préoccupation, suggestion ou plainte à quiconque est en mesure d'y répondre correctement.

L'employé peut se confier à son supérieur hiérarchique de l'employé qui doit donner suite à sa préoccupation. Mais, si l'employé ne se sent pas à l'aise de parler à son supérieur hiérarchique, ou s'il n'est pas satisfait de sa réponse, le RCBIF l'incite fortement à aborder le sujet avec un membre du Secrétariat exécutif avec qui il/elle se sent à l'aise.



*Réseau des Confessions Religieuses pour la Promotion de la Santé et le Bien Etre Intégral de la Famille (RCBIF-Burundi/ Urunani NDEMESHABUZIMA)*

Les cadres hiérarchiques du RCBIF sont tenus à signaler les violations présumées au Secrétariat exécutif, à qui il incombe tout particulièrement et de façon exclusive de faire ou de commanditer une enquête sur toutes les violations signalées et de résoudre toutes les plaintes et allégations signalées relativement à des violations au Code de conduite.

### **Dénonciation de bonne foi**

Quiconque dépose une plainte concernant une violation réelle ou présumée au Code de conduite doit agir de bonne foi et avoir des motifs raisonnables de croire qu'il y a réellement eu violation. Toute allégation non corroborée et faite avec malveillance ou en sachant qu'elle était fautive sera considérée comme un manquement disciplinaire grave.

### **Confidentialité**

La personne qui souhaite signaler une violation réelle ou présumée au Code de conduite peut le faire sous le sceau du secret. Les dénonciations de violations réelles ou présumées sont gardées confidentielles, dans toute la mesure du possible, en tenant toutefois compte de la nécessité de mener une enquête adéquate.

### **Traitement des infractions signalées**

Le Secrétariat exécutif du Réseau des Confessions religieuses pour la promotion de la santé et le Bien-être Intégral de la Famille avise le dénonciateur et accuse réception de la dénonciation de la violation réelle ou présumée dans les cinq jours ouvrables. Toutes les dénonciations doivent faire l'objet d'une enquête dans les plus brefs délais et, s'il y a lieu, des mesures correctives appropriées doivent être prises.

Date de la création de la politique	25/07/2023
Date de la dernière révision de la politique	08/02/2024
Date de la prochaine révision	08/02/2025



*Réseau des Confessions Religieuses pour la Promotion de la Santé et le Bien Etre  
Intégral de la Famille (RCBIF-Burundi/ Urunani NDEMESHABUZIMA)*

Les Politiques du RCBIF y relatives

Le Code de conduite du personnel de RCBIF
Le Manuel de gestion des ressources humaines de RCBIF
Politique de sauvegarde
Politique de prévention du harcèlement
Protocole de comportement de la protection des enfants
Formulaire de déclaration d'intérêts
Protocole sur la réalisation des enquêtes des allégations de fraudes et exploitation et abus sexuels